

# PETITE ENFANCE LIEU D'ACCUEIL ENFANTS PARENTS (LAEP) « jeux de mots »

## REGLES DE VIE

---

Communauté de communes Anjou Loir et Sarthe (CCALS)  
103 rue Charles Darwin - BP 70004 - 49125 Tiercé



# Préambule

« Espace d'écoute, d'échange et de parole entre parents, enfants et accueillants, le LAEP est un lieu convivial qui propose aux enfants de 0 à 4 ans, accompagnés d'un parent ou d'un proche, le plaisir d'être ensemble ».

## Article 1 - CONDITIONS D'ACCUEIL

Le LAEP (Lieu d'Accueil Enfants Parents) accueille de manière libre et gratuite des jeunes enfants (0/4 ans) accompagnés d'un adulte référent (parent, grand-parent...) qui reste responsable de l'enfant. Il est aussi ouvert aux futurs parents.

Ce n'est pas un mode de garde, l'adulte qui accompagne l'enfant reste avec lui pendant la durée de sa présence.

2 professionnels sont présents, appelés « accueillants ». Ils sont garants du cadre et des règles de vie et soumis au secret professionnel et à l'obligation de réserve.

## Article 2 - MODALITES DE FONCTIONNEMENT

Le LAEP est ouvert (sauf pendant les vacances scolaires) :

- semaines paires :
  - o à Daumeray, le lundi de 9h30 à 11h30, espace cyberbase, rue des écoles
  - o à Tiercé, le vendredi de 9h30 à 11h30, espace enfance, avenue des érables
- semaines impaires :
  - o à Seiches-sur-le-Loir, le lundi de 9h30 à 11h30, espace des Sablonnières, allée Joseph Troissant
  - o à Durtal, le vendredi de 10h à 12h, espace périscolaire, 12 bis rue de Bellevue

## Article 3 - REGLES DE VIE

- On y vient quand on veut et on y reste le temps que l'on veut,
- A son arrivée, l'adulte renseigne dans le cahier de présence : le prénom de l'enfant, son âge, sa commune de résidence et son lien avec l'enfant,
- L'accueil se fait dans le respect mutuel de chacun, le non-jugement et la confidentialité. Tout ce qui se dit ou se vit au LAEP reste au LAEP,
- Pour des raisons de confidentialité et de respect de l'anonymat, l'usage du téléphone portable et la prise de photos ne sont pas autorisés,
- L'espace des bébés, tapis... est interdit aux enfants et adultes portant des chaussures,
- A la fin de la séance, les enfants et les adultes participent au rangement des jouets, des livres et de l'espace convivialité.

**LE LAEP N'EST PAS UN LIEU DE « SAVOIR-FAIRE »,  
MAIS UN LIEU DE « LAISSER ETRE »**